



AFFILIATION MEMBRE INDIVIDUEL 2025

BIENVENUE !

L'adhésion à la Fédération française de cyclotourisme en qualité de membre individuel, c'est laisser libre cours à sa façon de pratiquer le cyclotourisme tout en profitant des activités et en bénéficiant des avantages liés à la licence.

Que vous soyez déjà affilié en 2024 ou que vous découvriez notre Fédération, ce dossier vous concerne : vous y trouverez des informations pratiques ainsi que tous les renseignements nécessaires à votre affiliation ou votre réaffiliation pour l'année 2025.

Si vous souhaitez des précisions, sur les licences, les assurances ou les abonnements, contactez le service Licences :

- par téléphone : au **01 56 20 88 82** du lundi au vendredi de **9 h à 12 h** et de **14 h à 16 h**
- par e-mail : l.blondeau@ffvelo.fr

PRISE DES LICENCES SUR INTERNET : À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE 2024

ADHÉREZ EN LIGNE

- Connectez-vous sur notre site www.ffvelo.fr, rubrique **Adhérer** et laissez-vous guider.
- Il faudra impérativement être en possession d'une carte bancaire.
- Pour les licenciés souhaitant bénéficier d'une facilité administrative pour s'inscrire aux cyclo-sportives, fournir un Certificat médical de non contre-indication (CMNCI) « Cyclisme en compétition ».

ADHÉREZ PAR COURRIER

Il faut adresser à la Fédération :

- le bulletin d'adhésion et la notice d'information (document recto/verso) dûment remplis et signés accompagnés de votre règlement,
- Pour les licenciés souhaitant bénéficier d'une facilité administrative pour s'inscrire aux cyclo-sportives, fournir un Certificat médical de non contre-indication (CMNCI) « Cyclisme en compétition ».

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs dans la mesure où, le jeune ou la personne ayant l'autorité parentale atteste avoir répondu négativement au questionnaire de santé spécifique "mineurs". En cas de réponse positive à une des rubriques du questionnaire, le jeune, ou son représentant légal devra fournir un CMNCI de moins de 6 mois.

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr
www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr

UNE FÉDÉRATION BIEN STRUCTURÉE

SON RÔLE

- Créée en 1923.
- Agrément ministère des Sports depuis le 30/11/1964.
- Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978.
- Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991.
- Certifiée Qualiopi pour son Centre national de formation du vélo depuis le 03/03/2022.
- Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 04/04/2006.
- Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français).
- Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme).
- Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale).
- Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.
- Membre de la FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile / Alliance internationale de tourisme).

L'OBJET DE LA FÉDÉRATION EST CLAIREMENT DÉFINI PAR SES STATUTS :

" ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme... ".

"... d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements... ".

"... de représenter la France à l'étranger... ".

"... de combattre la délinquance routière... ".

"... d'intégrer le concept de développement durable... ".

"... de participer à la promotion et au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes et avec tous types de vélo... ".

SON CHAMP D'ACTION

Le cyclotourisme au sein de la Fédération se conjugue autour de trois composantes essentielles : **tourisme - sport/santé - culture**

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étape,
- des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- des randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- un accueil de qualité dans les clubs,
- un accueil pour les personnes en situation de handicap.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cyclosporatives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

SON FONCTIONNEMENT

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux (CoDep) et des comités régionaux (CoReg).

- ✓ 15 COMITÉS RÉGIONAUX
- ✓ 93 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
- ✓ 2 700 CLUBS DONT 1 700 CLUBS OU SECTIONS VTT DE RANDONNÉE
- ✓ 400 ÉCOLES FRANÇAISES DE VÉLO
- ✓ 110 000 ADHÉRENTS
- ✓ 3 500 ORGANISATIONS DANS L'AGENDA ANNUEL

Pour connaître les coordonnées du comité départemental ou du comité régional ou du représentant des membres individuels du département dont vous dépendez,

► www.ffvelo.fr,

► ou contactez le siège fédéral au :
01 56 20 88 88 de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

ADHÉRER... QUELS AVANTAGES ?

DES ACTIVITÉS UNIQUES

- Des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 3 à 15 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes Tout-Terrain, la Maxi-Verte, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Cyclomontagnardes, les manifestations “ Jeunes ”, les concentrations pascales etc.
- Des **activités “ familles ”** accessibles aux débutants (Concentration nationale, Cyclo-découvertes®).
- Des **activités pour les personnes en situation de handicap**.
- L'accès à **400 randonnées permanentes**, dont plus de 280 ont obtenu le label fédéral.
- Des **randonnées adaptées à tous les niveaux** : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux, brevets de distance et montagnards.
- Des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT.
- Des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger.
- Un **centre nature** “ Les Quatre Vents ” à Aubusson-d'Auvergne (63), au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez accessible en priorité aux clubs et adhérents : hébergement en hôtellerie ou en camping. ► 4vents-auvergne.com

LA POSSIBILITÉ DE S'IMPLIQUER DANS LA VIE FÉDÉRALE

- Participer et voter dans les assemblées générales à tous les niveaux, grâce au représentant élu de votre département.
- Rejoindre ses structures et leurs commissions.
- Accéder aux stages d'initiation et de perfectionnement et à la documentation fédérale.

DE NOMBREUX OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Le site Internet www.ffvelo.fr avec tous les événements et informations pratiques :
 - la brochure **Séjours et voyages** en France ou à l'étranger, avec inscription en ligne,
 - le **Catalogue boutique** proposant un certain nombre d'articles,
 - des **sessions de formation** partout en France sur tous les thèmes importants de la pratique du cyclotourisme.
- La **revue “ Cyclotourisme ”**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel et son accès à la version digitale.
- Toute l'actualité sur le cyclotourisme, en direct sur Internet avec cyclotourisme-mag.com
- Le site Internet www.veloenfrance.fr pour télécharger gratuitement les 4 000 circuits route et VTT de votre choix, trouver de “ Bonnes adresses ” (hébergements, restaurants, vélocistes, etc) ou consulter le calendrier de toutes les randonnées ponctuelles sur l'agenda.
- La Newsletter licenciés avec les actualités de la Fédération. N'oubliez pas de renseigner votre adresse email sur votre fiche licencié.

DES CONDITIONS D'ACCÈS PRIVILÉGIÉES

- Grâce au **Club avantages**, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, transports, location de véhicules, matériel, etc.
Plus d'informations sur www.ffvelo.fr rubrique Nos activités/Adhérents/Club avantages.
- L'espace fédéral réservé sur www.ffvelo.fr, donnant accès à toutes les activités de la Fédération.
- L'accès à la **version digitale de la revue “ Cyclotourisme ”**.
- L'accès au réseau **Cycl'hôtes** : des licenciés de la fédération proposant des services aux autres licenciés (hébergement, aide mécanique, accompagnement pour des randonnées à vélo).

LES ASSURANCES 2025 AVEC AXA (se reporter au “ Guide assurance licencié ” joint y compris les annexes des assurances).

ASSURANCES - GARANTIES	MINI-BRAQUET 22,50 €	PETIT-BRAQUET 24,50 €	GRAND-BRAQUET ⁽¹⁾ 76,00 €
Responsabilité civile - Défense pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €
Décès ACV / AVC ⁽²⁾ - En l'absence du test à l'effort de moins de deux ans - En présence du test à l'effort de moins de deux ans	Non acquise Non acquise	1 500 € 3 000 €	2 500 € 7 500 €
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %.	Non acquise	30 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %
Rapatriement	Non acquise	Acquise	Acquise
Domages (indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) - Dommage casque - Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) - Équipements vestimentaires - GPS (à l'exclusion du smartphone) - Domages au vélo y compris catastrophes naturelles	Non acquise	80 € 100 € Non acquise Non acquise	80 € 100 € 160 € 300 € 1 500 €
			Franchise / / 30 € 30 € 100 €

Pendant la période de renouvellement de la licence, à partir du 15/12/2025, toutes les garanties 2025 sont maintenues selon l'option d'assurance choisie jusqu'à la fin du mois de février 2026 (sous réserve du renouvellement de la licence 2026 effectuée avant le 1^{er} mars 2026).

IMPORTANT Quel que soit le choix de votre option d'assurance, l'imprimé “ Notice d'information du licencié ” est à compléter, dater, signer et à retourner avec votre dossier d'adhésion à la Fédération (toutefois il est conseillé au licencié de faire une photocopie de la notice d'information et de la conserver).

(1) Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié. Seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture datant de moins d'un mois maximum.
(2) Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les deux ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

COTISATIONS 2025

CATÉGORIES	COTISATION FÉDÉRALE	MINI-BRAQUET Responsabilité civile + Défense recours		PETIT-BRAQUET Mini-braquet + Accident corporel et Rapatriement		GRAND-BRAQUET Petit braquet + Dommages au vélo		OPTION REVUE 11 numéros par an
		Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
Adulte plus de 25 ans	41,50 €	22,50 €	64,00 €	24,50 €	66,00 €	76,00 €	117,50 €	+ 32,00 €
Adulte de 18 à 25 ans	13,50 €	22,50 €	36,00 €	24,50 €	38,00 €	76,00 €	89,50 €	
Familles :								
- 1 ^{er} adulte - Plus de 25 ans	41,50 €	22,50 €	64,00 €	24,50 €	66,00 €	76,00 €	117,50 €	
- 2 ^e adulte - Plus de 25 ans	23,50 €	22,50 €	46,00 €	24,50 €	48,00 €	76,00 €	99,50 €	
- Adulte - 18 à 25 ans	13,50 €	22,50 €	36,00 €	24,50 €	38,00 €	76,00 €	89,50 €	
- Mineur 7 ans et +	10,00 €	12,00 €	22,00 €	13,00 €	23,00 €	64,00 €	74,00 €	
- Mineur moins de 7 ans			Offert			51,50 €	51,50 €	

ABONNEMENT À LA REVUE

Abonnement à la revue numérique gratuit pour tous les licenciés.

“ Cyclotourisme ” = **32,00 €** (11 numéros par an) au lieu de 56,00 € pour les non-adhérents.

Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an sur votre espace Licencié.

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 27,00 €.

LA LICENCE FAMILIALE

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1^{er} adulte) cotise au tarif adulte et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (selon leur catégorie).

LA LICENCE ÉLECTRONIQUE

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la Fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Lors de la saisie de votre licence, vous mentionnez obligatoirement votre adresse e-mail, vous recevrez dans l'heure suivante votre licence électronique par e-mail ainsi que vos codes d'accès à votre espace licencié.

Par ce moyen moderne, chaque licencié gagnera en liberté et interactivité. À partir de votre espace fédéral, vous pourrez tout au long de la saison modifier les informations vous concernant et imprimer si besoin votre licence électronique.

LA LICENCE FIN DE SAISON 2025

À partir du 1^{er} septembre 2025 **toute personne désirant adhérer pour la première fois à la Fédération ou tout licencié n'ayant pas renouvelé sa licence depuis plus de 3 ans** bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2026 au tarif de la saison en cours. Pour continuer de bénéficier des garanties d'assurance, il est obligatoire de renouveler gratuitement votre licence pour la saison 2026.

LES SÉJOURS ET VOYAGES

Pour participer à des séjours, l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture “ Assistance - Rapatriement ” pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.



À VÉLO TOUT EST PLUS BEAU !